



Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

2011 ? C'est 1100 ans de Normandie !

LA NORMANDIE

I – Avant les vikings

Au paléolithique, avec le réchauffement climatique, les chasseurs-cueilleurs prennent possession du territoire.

Ils s'installent dans les abris naturels comme la grotte de Gouy, connue comme la grotte ornée la plus septentrionale d'Europe. De nombreux mégalithes datant de cette époque parsèment encore la campagne normande.

A l'âge de bronze, il y a 4000 ans, la région est au cœur des échanges de sel, d'ivoire et d'étain, avec l'océan comme principale voie de transport.

Il y a 3000 ans, à l'âge de fer, la civilisation celte de Hallstatt organise les peuplades qui occupent le pays en tribus qui obéissent chacune à une hiérarchie et des règles sociales propres en revendiquant la possession d'une terre.

Quand les romains occupent la région, il y a deux mille ans, « la Lyonnaise seconde » s'étend de part et d'autre de la Seine du Couesnon à la Bresle, bordée sur la rive gauche par la Sarthe et l'Avre et sur la rive droite par le plateau du Vexin.

La « capitale provinciale » est Rotomagus (Rouen) où siège un évêque.

HD Légende 76 - Duc de Normandie Chapter

7 Rue Albert Einstein 76150 SAINT-JEAN DU CARDONNAY

Courriel : bureau.ducs.normandy@free.fr Site <http://www.ducsdenormandie.com>

Page 2 / 12





Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009



Après la prise du pouvoir par le chef franc Clovis, en 486, de nombreuses abbayes sont édifiées pour servir de dépôt d'armes et de centre de colonisation tandis que les villes s'organisent en « paroisses ».

La royauté franque est à son apogée quand les vikings envahissent pour la première fois la vallée de la Seine en 799. Un an plus tard Charles le Grand se fait couronner Empereur d'occident.

II – La naissance de la Normandie

Les incursions vikings se produisent régulièrement et de manière de plus en plus importante jusqu'au siège de Paris qui durera de 885 à 887.

Après le traité de Verdun, c'est Charles le Chauve (petit fils de Charlemagne et fils de Louis le Pieux) qui règne sur ce qu'on appelle la « Francie occidentale », il doit faire face aux attaques répétées de ses frères qui veulent rétablir l'Empire, et subi les attaques des vikings et la rébellion des bretons.



Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009



Nominoë, « missus imperatori » de Louis le Pieux en Bretagne, s'est proclamé « potentat de Bretagne », et le force à conclure un traité qui le fait Duc et souverain sur ses terres.

Devant la puissance des vikings qui mettent son royaume en péril, Charles le Chauve décide de procéder avec le chef des vikings comme s'il s'agissait de désigner un « missus ».

Il propose à Rollon, « Jarl » des vikings installés sur la Seine, de devenir son vassal en échange du Comté de Rouen et à condition de se faire catholique.

Celui-ci accepte et en 911, à Saint Clair sur Epte, le Roi reçoit l'hommage du chef viking. Rollon devient alors le « senior » de la terre des « Northmann » et fonde une dynastie qui va durer près de deux siècles.

Tous ses successeurs respectent scrupuleusement leurs obligations de vassal du Roi de France et s'efforcent d'agrandir leur fief, sous leur règne la Normandie retrouve les limites de la province romaine.

La vie sociale des normands est réglée par les principes vikings, le duché ne compte que des hommes libres, le Duc est le seul propriétaire de toutes les terres, c'est l'assemblée des guerriers qui désigne le Duc, « l'Echiquier » gère les finances du Duc et garde la mémoire des lois très inspirées des traditions vikings.

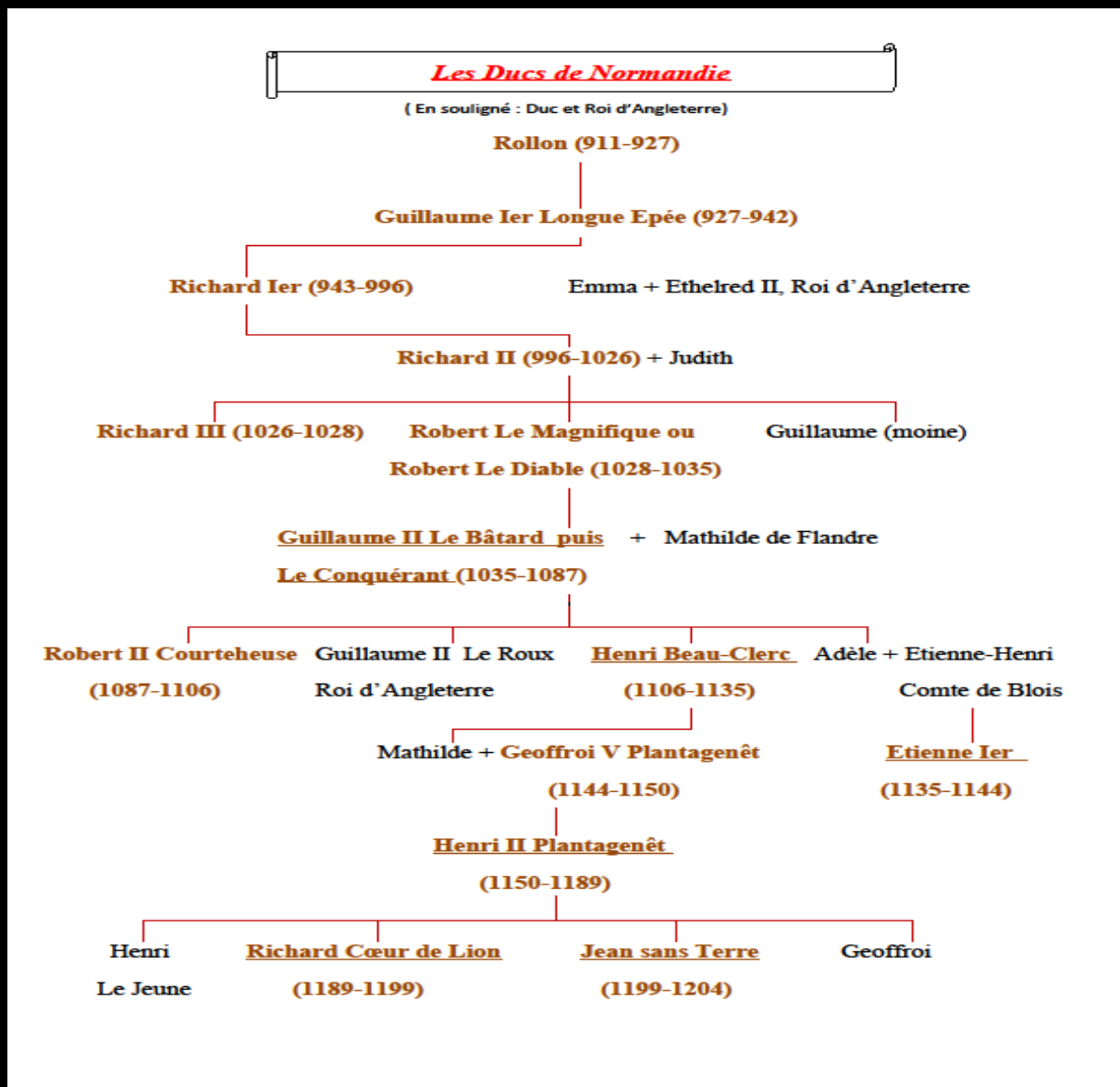


Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

III – Les Ducs « normands »

Guillaume 1^{er} dit Longue épée succède à Rollon et devient « Jarl » normand et Comte franc. En 943, son fils Richard 1^{er} prend le titre de Marquis (celui qui règne sur les marches du royaume).

Le titre de Duc apparaît pour la première fois en 987 au couronnement d'Hugues Capet, Richard 1^{er} fait alors partie des douze pairs de France qui désignent le souverain selon la tradition franque.





Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

La tradition viking présente toutefois un inconvénient, le « jarl » étant élu par l'ensemble des guerriers, cela pose des problèmes à chaque succession.

- Après la mort de Robert Le Magnifique les barons normands se querellent jusqu'à ce que Guillaume Le Bâtard s'impose par la force.

- Bien que Guillaume le Conquérant ait écarté son troisième fils, Henri Beau clerc, de la succession en attribuant le duché à son fils aîné et le royaume d'Angleterre au cadet, il accédera au pouvoir en gagnant les barons à sa cause.

- A sa mort Henri Beau clerc ne laisse pour lui succéder qu'une fille (Mathilde) qui ne peut convaincre les seigneurs anglais ce qui permet à son neveu Etienne de Blois de se faire couronner Roi d'Angleterre.

Mais les barons normands répugnent à reconnaître l'autorité de celui qu'ils appellent « Etienne le Faible » et ils agissent à leur guise dans le duché jusqu'à ce que Geoffroi Plantagenêt qui a épousé Mathilde, prenne le pouvoir.

En 1150, Henri II Plantagenêt est plus puissant que le Roi de France. Il est Comte du Maine, Duc d'Aquitaine, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre.

C'est lui qui décide d'armorier ses possessions à partir du léopard d'or armé et lampassé d'azur passant sur fond de gueule.

A l'Aquitaine : un léopard, pour la Normandie : deux léopards et trois pour le royaume d'Angleterre.

Il règne pendant près de 40 ans et c'est son deuxième fils, Richard Cœur de Lion qu'une amitié particulière lie au Roi de France, qui lui succède.

Avant de mourir, Richard désigne comme successeur son frère, Jean sans Terre qui a exercé le pouvoir pendant son absence en croisade et en captivité.

Mais le Roi de France, Philippe Auguste, prend le parti d'Arthur de Bretagne le neveu des deux frères et prétendant légitime au trône.



Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

Battu et forcé de reconnaître la souveraineté de Jean par le traité du Goulet en mai 1200, le Roi de France n'attend qu'une occasion de prendre sa revanche sur son vassal.

Aussi quand Jean sans Terre qui est convoqué à la cour du Roi de France pour répondre de l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême refuse de se présenter devant son suzerain, celui-ci prononce, conformément à la loi féodale, la confiscation de ses terres.

IV – Les deux duchés

Après la « commise » de Jean sans Terre, le duché est scindé en deux parties :

Le duché français :

Sous les Valois, le Duc de Normandie est soit le Dauphin soit un des fils du Roi.

Mais les normands qui ont été administrés selon des règles plus libres revendiquent et se rebellent régulièrement. Louis le Hutin leur accorde donc en 1315, une « Charte aux Normands » qui sera la marque du particularisme normand jusqu'en 1789.

C'est la guerre de Cent ans pendant laquelle les anglais font à de nombreuses reprises des « chevauchées » dévastatrices qui fait progressivement basculer les normands dans l'ensemble français.

Le duché de Normandie disparaît avec la monarchie française.

Le duché anglais :

Depuis 1202, le Roi (ou la Reine) d'Angleterre est toujours Duc (ou Duchesse) de Normandie.

V – Aujourd'hui

Il existe aujourd'hui un duché normand et deux régions françaises qui portent le nom de Normandie.



Association « Ducs de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

Le Duché appartient à la couronne d'Angleterre et ne fait pas partie du Royaume Uni (Ecosse, Angleterre, Irlande).

Les Baillages de Jersey et Guernesey qui forment le Duché de Normandie, sont administrés par des Gouverneurs et dépendent directement du souverain anglais.

Ils ont leurs propres lois, leurs parlements, leurs monnaies et ne dépendent de la couronne anglaise que pour les questions de politique étrangère et de défense.

Le duché ne fait pas vraiment partie de l'Union Européenne mais constitue un état associé.

En France, avec l'organisation administrative héritée de la Révolution, plusieurs départements ont été constitués sur le territoire normand puis les lois créant la décentralisation et la régionalisation ont donné naissance à la Basse Normandie et à la Haute Normandie.

Trait d'union entre la terre et la mer, la Normandie est connue dans le monde entier pour la qualité de ses élevages et de ses produits agricoles mais c'est aussi la terre d'origine de nombreux aventuriers, marins ou colons.

Que ce soit pour rapporter le bois rouge du Brésil (Pernambouc), pour coloniser la Louisiane ou le Québec, les normands ont su garder le goût de l'aventure de leurs ancêtres viking pour conquérir le monde.

Par un curieux retour du sort, c'est à partir de la Normandie que s'est faite la conquête de la liberté le 6 juin 1944. Les descendants de normands et leurs camarades ont fait le chemin inverse de Guillaume le Conquérant pour reprendre pied sur la terre de leurs aînés et redonner l'espoir aux peuples d'Europe.





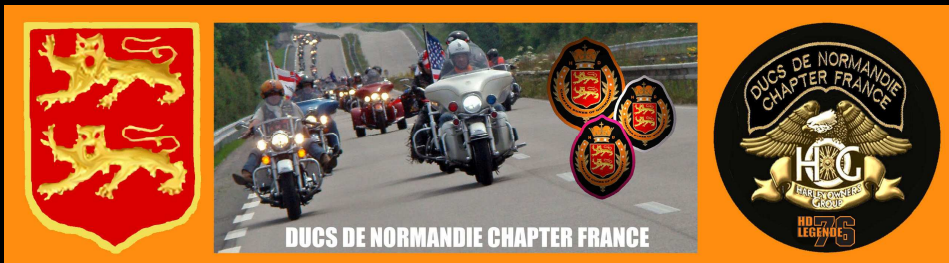
Association « Ducs de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009





Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009





Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009





Association « Duc de Normandie Chapter » Loi 1901 - Sous le N°W763006115 Fondée le 24 Août 2009

